

DÉPARTEMENT
NORD
CANTON
TOURCOING NORD EST
COMMUNE
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2024/237

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION D'ACCES DU PUBLIC AU CIMETIERE
RUE DE RECKEM PENDANT DES OPÉRATIONS D'EXHUMATIONS ADMINISTRATIVES**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-8, L.2213-9 et L.2213-14 relatif aux pouvoirs de police des cimetières attribués au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à des exhumations administratives au cimetière de Neuville-en-Ferrain sis rue de Reckem, et que ces opérations se dérouleront du 9 au 13 septembre 2024,

Considérant, qu'il s'agit de respecter les mesures d'hygiène, de bon ordre et de décence,

ARRÊTÉ

Article 1 - L'accès au cimetière rue de Reckem sera interdit au public, sauf pour assister à des obsèques, pendant la durée des opérations d'exhumations durant la semaine du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi qu'à la porte du cimetière et publié dans les journaux locaux.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,
le

17 JUL. 2024

Par Délégation du Maire,
Philippe VYNCKIER-LOBROS
3^{ème} Adjoint au maire



Mis en ligne le **18 JUL. 2024**

Le Maire :
_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
_informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.